



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'Aviation civile

Paris, le

18 JUIL. 2014

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

Le Directeur

14 - 135

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire général,

Les modalités de mise en œuvre des dispositions du règlement n°965/2012 de la Commission relatives aux opérations aériennes de secours médical d'urgence hélicoptère ne font pas à ce stade l'objet d'un consensus des différents acteurs professionnels concernés.

Du fait de la proximité de l'échéance du 28 octobre 2014, date d'application de ces dispositions, il convient d'accélérer les échanges en vue d'aboutir à des orientations viables.

Un groupe de travail, émanant du Conseil du personnel navigant professionnel de l'aviation civile et présidé par le Directeur Technique de la direction « coopération européenne et réglementation de sécurité » a tenu une première réunion, qui a permis d'échanger les points de vue sans aboutir à une solution partagée.

Je souhaite que ces échanges se poursuivent et vous propose de les conduire dans un cadre élargi associant l'ensemble des acteurs et permettant d'aborder les différents volets, au regard du cadre réglementaire qui s'impose, des impératifs de sécurité et des considérations économiques et sociales.

J'ai demandé à cet effet à Richard Thummel, adjoint au directeur de la sécurité de l'Aviation civile, d'animer ces échanges, avec l'appui du Chef de la mission du droit du travail et des affaires sociales et des directions compétentes de la DSAC. Je vous remercie de bien vouloir communiquer à l'adjoint au directeur de la direction de la sécurité de l'Aviation civile, le nom du représentant de votre organisation qui y participera, afin qu'il puisse vous être proposé une réunion dans les meilleurs délais, à partir la seconde quinzaine du mois d'août.

Je vous prie de croire Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur de la sécurité  
de l'Aviation civile

Patrick CIPRIANI

**Destinataires :**

- M. le Président de la Fédération Nationale de l'Aviation Marchande
- M. le Président du Syndicat National des Exploitants d'Hélicoptères
  
- M. le Président du Syndicat National des Pilotes de Ligne
- M. le Secrétaire général de la Fédération nationale des Syndicats de Transports (CGT)
- M. le Secrétaire général de la Fédération des Transports et Services (FEETS-FO)
- M le Secrétaire général de la Fédération Générale des Transports et de l'Equipement (CFDT)
- M. le Président de l'Union Nationale des Organisations Syndicales du Transport Aérien (CFTC)
- M. le Président de la Fédération Nationale de l'Encadrement des Métiers de l'Aérien (FNEMA CGC)
- M. le Président du Syndicat National du Personnel navigant de l'Aéronautique Civile
- M. le Directeur général de l'offre de soins, Ministère des affaires sociales et de la santé  
Direction générale

**Copie :**

- Monsieur le Directeur de cabinet de M. le Secrétaire d'Etat auprès de la ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, en charge des transports, de la mer et de la pêche.
- M. le Président du Conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile
- DTA : DTA/MCU
- DSAC/ERS ; DSAC/NO ; DSAC/PN

